

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 janvier à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Robert NATALE, Vice-Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Annick PRENAT, Lionel ROY, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Michel HOUDELAT, Sandrine JANIAUD LARCHER, Sophie MARKOVIC, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Jean RACINE, Christian RAYOT, Frédéric ROUSSE, Virginie REY, Jean-Michel TALON et Françoise THOMAS.

Avait donné pouvoir : Sandrine JANIAUD LARCHER à Robert NATALE, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY, Christian RAYOT à Jean LOCATELLI et Françoise THOMAS à Annick PRENAT.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 8 janvier 2025	Le 8 janvier 2025	En exercice	50
		Présents	31
		Votants	35

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean LOCATELLI est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2025-01-07 Budget Assainissement – demande de subventions DETR pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement de Faverois (tranche 2)

Rapporteur : Gilles COURGEY

La CCST va prochainement achever la tranche 1 des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement de la commune de Faverois (rue Principale et rue de Delle).

Conformément à l'arrêté préfectoral du 27 juin 2024, la CCST est mise en demeure de réaliser la mise en conformité du système d'assainissement de Faverois, avec une fin de travaux au 31/12/2026.

La tranche 2 des travaux est actuellement au stade de l'avant-projet.

Les travaux sont éligibles aux aides de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), ainsi qu'aux aides de l'Agence de l'Eau au titre de son 12^{ème} programme.

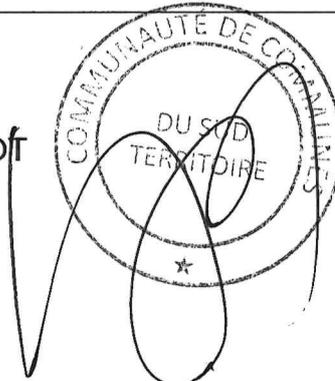
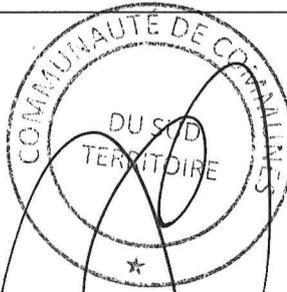
Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

Dépenses HT estimées		Recettes HT estimées	
Travaux	700 000,00 €	AERMC	231 900,00 €
Etudes annexes, maîtrise d'œuvre, essais de réception	73 000,00 €	État DETR 2025	100 000,00 €
		Autofinancement	441 100,00 €
Total dépenses	773 000,00 €	Total recettes	773 000,00 €

La demande de subventions relative à l'Agence de l'Eau sera déposée ultérieurement, en phase de projet.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- de solliciter une aide financière auprès de la Préfecture du Territoire de Belfort au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 100 000 €
- d'approuver le montant de l'opération et le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches permettant d'obtenir ces subventions.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le MERCREDI 22 JAN. 2025</p> <p>Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Le Président Christian RAYOT</p>	<p>Le Président,</p> <p style="text-align: center;">Le Président Christian RAYOT</p>  
---	--